

A renvoyer pour le **10 mars 2017**, dernier délai, à l'adresse mèl : [congres2017ugff@cgt.fr](mailto:congres2017ugff@cgt.fr)

Aucun amendement individuel n'est recevable. Seuls les amendements issus des syndicats, résultant d'un débat collectif, seront examinés.

# CONGRÈS ORDINAIRE

FICHE AMENDEMENT

# DOCUMENT D’ORIENTATION

Syndicat :

Page no :

Ligne no :

**UN SEUL AMENDEMENT PAR FEUILLE :**